

Après le piège de la guerre contre le terrorisme endossée par le gouvernement français depuis 2015, après que les élites françaises et politiques aient tellement décrié celle des Etats-Unis, un nouveau piège se tend. Que faire de ces combattants illégaux français et non repentis après avoir aussi tant critiqué le camp d'internement de Guantanamo ?

En effet, le camp de Guantánamo, centre de détention militaire de haute sécurité, permet toujours malgré Obama de détenir les combattants illégaux capturés par l'armée américaine dans les différentes opérations qu'elle mène à l'étranger contre les islamistes radicaux. Le choix de ce centre situé à Cuba sur une base militaire américaine a été justifié par le président George W. Bush afin de fonder juridiquement la décision de refuser de soumettre les détenus au système judiciaire fédéral américain. Il a pris appui sur l'extra-territorialité de la base afin de mettre ces prisonniers hors d'état de nuire pour une durée illimitée. La France sera bientôt confrontée à cette même situation : comment neutraliser dans la durée des terroristes potentiels ?

Je constate cependant avec surprise le manque de courage de ces radicalisés qui veulent revenir en France. Ils n'ont pas combattu avec l'ardeur qu'ils prônaient, sinon avec le sens du sacrifice pour aller au paradis d'Allah. Seraient-ils des lâches ? Ou bien, dans la mesure où daech perd peu à peu la bataille militaire, n'ont-ils pas eu la mission de venir infiltrer la société française, de faire profil bas, de récréer des réseaux salafito-terroristes et de relancer leurs actions de déstabilisation et de conquête du pouvoir ?

De fait, la situation des combattants illégaux français se pose désormais au gouvernement français et aux défenseurs des droits de l'homme. Que vont-ils proposer pour faire face aux « anciens combattants » de daech, revenant du front, avec leurs femmes mariées religieusement et non civilement, avec leurs enfants, sans réellement faire preuve de regrets et donc restant radicalisés, pour l'instant sans actes de violence sur le territoire national ? Ils vont remplir les prisons jusqu'à ce que celles-ci... se révoltent compte tenu du nombre important de salafistes, des conditions d'incarcération qui touchent tous les détenus et de l'important nombre de musulmans susceptibles d'être recrutés. 60 à 70% des incarcérés, chiffre énoncé selon le député Fenech lors d'un colloque en décembre 2016, seraient de confession musulmane.

Cette gêne gouvernementale se constate au jour le jour. Finalement, empêcher le retour de ces radicalisés est la politique choisie, ce qui, à défaut d'une autre solution quand ils n'ont pas été éliminés, permet de résoudre une partie du problème. Un Français de daech fait prisonnier sur un théâtre d'opération dans un pays avec lequel aucun accord judiciaire d'extradition n'existe, doit être jugé sinon exécuté par les autorités locales que ce soit en Syrie ou en Irak. Solution pratique et pragmatique. Après tout, ces Français ont fait un choix et doivent l'assumer jusqu'au bout.

Restent ceux qui ont réussi à rentrer en France. Je prendrai un cas concret évoqué actuellement dans la presse. Il pose différentes questions dont je souhaiterais une réponse politique et administrative en tant que citoyen et contribuable.

Kevin Guiavarch, converti et aujourd'hui en prison, est revenu en France avec quatre femmes présentées comme coépouses (Cf. [Le Monde du 24 février 2017](#)).

- Pourrons-nous nous contenter d'emprisonner les radicalisés de retour, puis de les relâcher même sous contrôle ? N'est-il pas opportun d'imaginer et de créer notre propre Guantanamo pour contrôler ces combattants illégaux ? Je proposerai bien une terre australe mais cela n'est pas simple vu les conditions climatiques. Nous avons aussi quelques confettis de l'empire qui pourraient peut-être devenir des lieux d'incarcération de longue durée.
- Les « coépouses » des radicalisés vont-elles bénéficier socialement des avantages de la « famille monoparentale » si elles sont françaises et donc recevoir des allocations diverses, les cumulant au sein du « couple multiple » ? Le problème s'est déjà posé il y a quelques années (Cf. [juin 2010](#) et [1^{er} novembre 2011](#)). L'affaire a disparu des radars médiatiques mais n'en existe pas moins. Je n'ai pas trouvé la trace d'une réponse légale ou administrative à cette situation qui n'est pas une polygamie au sens du droit français puisqu'il n'y a pas de mariage civil créant la situation de polygamie. Cependant, ne faut-il pas interdire le mariage seulement religieux ? Pour l'instant, non mariées, ces femmes sont de fait des maîtresses de ces combattants et cela n'est pas interdit par la loi. Cela impose une réelle réflexion dans notre société sur ce que doit être la cellule familiale déjà bien fragilisée et les droits qui la soutiennent.
- Ces femmes radicalisées, aujourd'hui judiciarisées dans mon exemple, ont soutenu la cause de daech quoi qu'elles puissent dire. Ne doivent-elles pas être condamnées d'autant qu'il est vraisemblable que la provocation au port du voile intégral reviendra tôt ou tard ? Ne sont-elles pas des complices et aussi responsables ?
- Enfin, les enfants endoctrinés dans l'idéologie salafiste devront être surveillés. L'école laïque et publique pourra-t-elle leur être imposée malgré une autorité parentale qui pourra s'y opposer même si celle-ci peut être retirée ?

Dans tous les cas, il est temps à la fois de revoir les droits de l'homme qui ne sont plus adaptés à ces fanatiques religieux et de créer une zone d'isolement pour ces individus afin de neutraliser leurs négatifs sur la société. A défaut d'une terre lointaine, une région de France, a priori en état de désertification, pourrait sans doute être choisie comme zone de rééducation et de confinement de cette menace. Le danger de leur regroupement est bien sûr à prendre en compte. Leur situation, les moyens de répondre à leurs revendications qui seront un jour ou l'autre soutenues par des associations, leurs menaces verbales sinon physiques devront faire l'objet d'un cadre juridique d'exception qui s'imposera tôt ou tard.

Mais je sais. Ce genre d'idées et de propositions n'est pas politiquement correct ... jusqu'au prochain attentat sur le territoire national par une femme kamikaze, un enfant de salafiste ou un combattant illégal, appelé pudiquement « revenant », soi-disant repenté et réinséré.